
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 02 septembre 2022

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Virus Monkeypox : Un deuxième cas confirmé à Mayotte

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte informe qu'un deuxième cas d'infection par le virus Monkeypox a été confirmé à Mayotte. A ce jour, cette personne ne présente aucun signe de gravité. La contamination a eu lieu hors du territoire. Les personnes ayant été en contact avec ce patient ont toutes été recensées afin d'être prises en charge et qu'une vaccination leur soit proposée. Elles ont également reçu les informations sur la conduite à tenir afin de limiter la propagation du virus.

Prévenir la transmission du virus

➤ Auto surveillance

L'auto-surveillance est très importante pour identifier rapidement une potentielle contamination ; principalement chez les personnes les plus exposées au virus. Les bénéfices de cette surveillance sont de pouvoir mettre en place des mesures barrières dès le début des symptômes, mais aussi de pouvoir bénéficier au plus vite d'un test diagnostique si cela s'avère nécessaire ainsi qu'une prise en charge en cas de positivité.

A ce titre, l'ARS Mayotte a renforcé son dispositif de communication afin de promouvoir les gestes de prévention et informer sur les modalités de prise en charge sur notre territoire.

➤ Signalement

En cas de symptômes, isolez-vous et évitez les contacts avec d'autres personnes. Les personnes présentant des symptômes ne doivent pas se rendre chez leur médecin ou aux urgences mais sont invitées à appeler le 15 pour bénéficier d'un test diagnostique.

➤ Vaccination

Il est rappelé la nécessité pour les personnes à risque de se faire vacciner contre la variole du singe. A ce titre, l'ARS rappelle que celle-ci est disponible dans le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD). Celui-ci est situé au-dessus du dispensaire de Jacaranda, rue Mariazé à Mamoudzou (consultation du lundi au vendredi de 7H à 14H & rendez-vous par téléphone au 02 69 61 86 69 ou par courriel : cegidd@chmayotte.fr / monkeypox@chmayotte.fr).

Désormais, afin de permettre une pleine transparence, un point hebdomadaire vous sera transmis sur l'évolution des cas de Monkeypox à Mayotte.